Huitième année. — N° 346 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 24 AVRIL 1915

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 48-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le mercredi après-midi.

Pendant la durée de la guerre LA FRANÇAISE sera vendue au n° 0.05 au lieu de 0.10.

Des Tutrices et des Marraines

POUR LES ENFANTS ABANDONNÉS

Une lectrice nous fait part d'une idée pratique et charmante. Cette idée lui est venue à propos des enfants dont la prochaine naissance a provoqué tant de polémiques, soulevé tant de colère et tant de pitié :

« Ne pourrait-on, nous dit-elle, donner une marraine à chacun de ces petits infortunés, et pour l'exemple, je me propose comme la première de ces marraines.

Il est probable que beaucoup des pauvres victimes des Allemands viendront accoucher dans les maternités de Paris et que cette offre leur donnerait le courage d'élever leur enfant, étant soutenues par une seconde mère de bonne volonté et de bon conseil. De cette manière, il serait possible qu'il y ait moins d'abandons et voilà surtout ce qu'il faudrait obtenir. — J. RAMYARD. »

Ne serait-ce point là, en effet, une application des plus heureuses de cette institution religieuse des marraines, qui a pris depuis la guerre un si grand développement laïque en faveur des soldats, et qui, sous la forme laïque ou sous la forme religieuse pourrait recevoir une extension magnifique et durable au profit des enfants?

Car l'idée de notre correspondante appelle, nous semble-t-il, une plus vaste application.

Ce ne sont pas seulement les enfants indésirés que leurs mères voudront élever, qui, par les soins de l'Assistance publique devraient recevoir une marraine, mais tous les enfants dont les mères sont abandonnées ou que leur mère abandonne, c'est-à-dire tous les « Enfants assistés » et tous les « Enfants secourus ».

Il va de soi que, femmes ou jeunes filles, les marraines devraient présenter toujours les plus grandes garanties morales et être proposées à l'Assistance publique par la voie officielle des municipalités, mieux à même que tout autre pouvoir de contrôler la valeur des offres qui leur seraient faites.

Pour les enfants que les mères seules élèvent avec l'aide du service des « Enfants secourus » de l'Assistance publique, la marraine serait seulement offerte par l'Assistance à la mère, qui l'accepterait ou la refuserait à son gré. Mais, par ce que j'ai l'occasion de constater chaque jour depuis huit mois, je crois que cette assistance morale d'une femme d'éducation et de situation supérieures à la leur serait accueillie avec enthousiasme par tant de pauvres filles très jeunes et dépourvues de tout soutien, qui s'attachent si passionnément à leurs petits et se montrent si heureuses de l'intérêt qu'on leur témoigne!

Mais combien la marraine, précieuse aux mères abandonnées, le serait plus encore aux enfants abandonnés que l'Assistance publique recueille et élève entièrement! Comment n'y a-t-on point songé encore? Et fallait-il que cette idée naisse d'une guerre horrible et de crimes barbares contre les femmes?

L'Assistance publique ne renoncerait à aucun de ses droits sur ses pupilles, et les parents n'abdiqueraient point le leur de reprendre un jour l'enfant s'ils le peuvent et le veulent dans les conditions légales. La marraine n'aurait point à connaître ces parents. Mais tant que l'enfant serait sans famille, il aurait de par le monde quelqu'un qui lui donnerait l'illusion d'en posséder une. Et très sûrement la sollicitude de la marraine s'ajoutant à la surveillance administrative, rendrait plus efficace la protection de l'Assistance publique sur l'enfant auprès de ses gardiens, divers ou particuliers.

On parle beaucoup en ce moment d'adoptions. Un maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, M. Fernand Devise, dans une lettre au *Temps*, a réclamé que le gouvernement prenne l'initiative d'une loi qui atténuerait les conditions rendant actuellement l'adoption légale si difficile que les cas en sont exceptionnels. M. Lucien Descaves, dans *Le Journal* prend, après lui, parti pour cette réforme. Et il faut souhaiter à tous les points de vue que le gouvernement les entende et que, ainsi, un coup de pioche soit donné dans ce mur formidable et funeste du droit familial ordonnant, défendant mille choses qui ne devraient être réglées que par la conscience. Dans un pays où, comme en Finlande, l'adoption est entièrement libre, la famille ne s'en porte pas plus mal, au contraire.

Lucien Descaves et M. Devise pensent seulement aux orphelins de la guerre que tant de familles sont prêtes à adopter. Et, certes on ne saurait qu'applaudir à l'élan qui porte toutes les sympathies nationales vers ceux que la guerre aura privés d'un père mort pour la patrie.

Mais chaque jour des enfants naissent sans père, et la Société, qui a toujours favorisé l'abandon de la mère et de l'enfant par l'homme, n'est point sans responsabilité dans leur malheur. Et aujourd'hui des enfants vont naître sans père, dont la mère est aussi une victime de la guerre. Un pays qui, pour sa vie même, doit prendre de sa natalité un soin exceptionnel, serait-il excusable de ne point tout faire afin que ses petits citoyens deviennent des hommes sains et dignes? Et, on le voit de reste, la mesure qui donnerait à chacun une direction morale, un appui, la mesure qui conduirait peut-être certaines marraines à adopter un jour leur filleul, servirait l'intérêt du pays autant que l'intérêt de l'enfant. L'État se verrait ainsi parfois allégé de la charge matérielle de l'enfant. De plus, trop souvent les enfants assistés, devenus des hommes ou des femmes, sont un déchet social d'où naissent d'autres enfants à la charge de l'État. On ne saurait nier que les conditions actuelles de leur éducation y soient pour quelque chose. Améliorer ces conditions en y ajoutant ce qui leur manque surtout : une protection individuelle désintéressée, c'est amoindrir les conséquences de cette plaie sociale qu'est l'abandon des petits.

Ne semble-t-il pas que pour les enfants ainsi pourvus d'une marraine officielle, la marraine pourrait, de préférence, s'appeler une tutrice. Le mot ne pourrait être pris que dans un sens tout spirituel, puisque les femmes ne peuvent être tutrices légales en France (elles le sont en Hollande, entre autres pays), et puisque, d'ailleurs, dans un cas, la mère qui élèverait son enfant garderait son droit entier, et que, dans l'autre, l'Assistance publique ne peut admettre d'autorité étrangère entre elle et ses pupilles. Mais peut-être le mot tutrice éviterait-il une confusion entre la nouvelle institution et le marrainage religieux. Après tout, le mot marraine est bien joli et il mériterait de garder le sens plus large que la guerre lui a donné, le sens de protectrice amie, de par le cœur, sinon de par le baptême.

Nous nous promettons de présenter aux pouvoirs compétents le « vœu que des marraines officielles soient proposées aux mères des « Enfants secourus » et données aux « Enfants assistés ». Et nous serions heureuses de pouvoir ajouter à notre demande les noms de nos lectrices qui voudront se joindre à nous et se proposer pour marraines.

Jane Misme.

Les Héroïnes du Jour

MORTES AU CHAMP D'HONNEUR

Un nom s'ajoute à leur liste déjà longue :

— Mme **Durand-Gasselin**, infirmière de la Croix-Rouge, est décédée à Saintes, à l'âge de trente ans, succombant aux suites d'une fièvre infectieuse contractée en soignant les blessés militaires.

Manifeste adressé au congrès féminin de la Paix à La Haye

par le CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES et l'UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Aux Femmes des Pays neutres et des Pays alliés

Pour la première fois peut-être, un Congrès de PAIX se réunit sans que la France y prenne part; nous sentons la gravité de cette abstention, et pourtant c'est à l'unanimité que nos Sociétés féminines et féministes ont déclaré ne pouvoir participer à un Congrès International, ni accepter le programme que vous leur proposiez. Pourquoi avons-nous refusé de nous joindre à tant de femmes qui viennent de pays si différents mettre en commun la générosité et la noblesse de leurs consciences? Après les avoir entendus, vous comprendrez certainement les motifs de notre refus.

Comment nous serait-il possible, à l'heure actuelle, de nous rencontrer avec les femmes des pays ennemis, pour reprendre avec elles le travail si tragiquement interrompu? Ont-elles désavoué les crimes politiques et de droit commun de leur Gouvernement? Ont-elles protesté contre la violation de la neutralité de la Belgique? Contre les atteintes au droit des gens? Contre les crimes de leur armée et de leur marine? Si leurs voix se sont élevées, c'est trop faiblement pour qu'au-delà de nos territoires violés et dévastés, l'écho de leur protestation soit arrivé jusqu'à nous. Nous ne pourrons reprendre notre collaboration que lorsque, pour elles comme pour nous, le respect du droit sera la base de toute action sociale.

La tâche à laquelle vous nous conviez pour l'avenir, est celle que les Sociétés féminines françaises ont poursuivie dès leur fondation; c'étaient :

1° L'arbitrage obligatoire de tout litige international devant un Conseil de Conciliation;

2° L'Éducation des enfants en vue de la Paix;

3° Le respect absolu des nationalités dans l'attribution des territoires.

Vous toutes qui connaissez la France, savez les fruits portés dans notre pays par cette action pacifiste, et que seule une guerre défensive pouvait être acceptée. Nous rêvions de la paix et de l'entente sinon universelle, du moins européenne; nous ne voulions pas croire ceux qui nous montraient, de l'autre côté de la frontière, la menace grandissante. Comment avons-nous été rappelées à la réalité? Vous le savez, et les documents diplomatiques le diront éternellement devant l'Histoire. Puisque les événements actuels nous ont prouvé qu'un pacifisme unilatéral serait inutile, sinon dangereux, nous ne reprendrons notre propagande que lorsque la paix future nous aura donné des garanties efficaces contre l'esprit de domination d'un peuple.

Mais cette paix future, est-ce le moment d'en parler? Aucune de nous n'en a jugé ainsi, et c'est avec un étonnement douloureux que nous avons trouvé dans votre programme la conclusion d'un armistice. Comment pourrions-nous y songer, lorsque nos provinces subissent le joug de l'ennemi, lorsque la Belgique se dresse encore en martyre devant nous?

Ignorez-vous enfin ce que la France attend de cette paix? Elle attend la libération de l'avenir. Contraints par la défaite, ses ennemis devront reconnaître que leur force matérielle s'est brisée contre la défense héroïque des nations. Prouver au monde que le sentiment de son droit décuple la force d'un peuple, ce sera prévenir le retour du fol esprit d'orgueil, destructeur de l'idéal de paix et de justice, qui a éclairé si longtemps notre route.

Jusque là la France et les femmes de France ne veulent pas parler de paix; certes la tristesse est entrée dans beaucoup de foyers, l'inquiétude règne dans tous, mais que sont ces souffrances à côté de l'amertume d'une paix insuffisante? Celle-ci ne saurait que les rendre inutiles. Aujourd'hui c'est avec fierté que nous portons nos deuils, c'est avec reconnaissance que nous perpétuerons leur souvenir; ce serait les trahir que songer à la paix avant que cette paix ne puisse consacrer les principes du droit.

Pour que les générations prochaines recueillent les fruits de cet élan magnifique d'abnégation et de mort, les femmes françaises soutiendront le combat aussi longtemps qu'il sera nécessaire. En ce moment unies à ceux qui luttent et qui meurent, elles ne sauraient s'associer à un geste de paix. On disait la France affaiblie par la discorde : le jour où elle a dû accepter la guerre, elle s'est trouvée une pour la défense d'une cause qui dépasse les limites de son territoire.

Vous comprendrez alors pourquoi, tout en rendant hommage à la générosité de vos intentions, nous ne pouvons ni ne voulons rompre cette union. Vous respecterez le sentiment qui nous fait agir, il part du plus profond de notre conscience.

Pour le Conseil National des Femmes Françaises :

La Présidente, JULIE SIEGFRIED. — *La Secrétaire générale,* G. AVRIL DE SAINTE-CROIX.

Pour l'Union Française pour le Suffrage des Femmes :

Le Bureau :

Mmes DE WITT-SCHLUMBERGER, MISME, LE VERRIER, BRUNSCHVICG, — Mmes REBOUX, DESAVIT, PICHON-LANDRY, THUILLIER-LANDRY.

A propos du Congrès de La Haye

Si les féministes françaises ne sont pas à La Haye aujourd'hui, et si elles n'ont pas cru devoir participer au Congrès, c'est pour les raisons que nous donnons dans notre manifeste et qu'il me paraît utile de développer encore ici afin que notre abstention ne puisse être interprétée autrement que par nos sentiments réels.

Les questions qui se posaient pour nous étaient celles-ci :

Un Congrès des femmes pour la paix était-il actuellement souhaitable ?...

Était-il possible, en outre, d'admettre le programme proposé et composé en dehors de nous ?...

Nous avons été unanimes à penser que malgré les nobles intentions des organisatrices, cette manifestation était une erreur et qu'elle ne pouvait pas donner de résultats effectifs.

Peut-être aurions-nous pu approuver avant la guerre un essai d'organisation pacifiste internationale des femmes, mais, à l'heure actuelle, il nous paraît impossible et vain.

Nous croyons en effet que l'action pacifiste ne peut et ne doit s'exercer qu'en temps normal : qu'elle a pour but de faire lentement, mais profondément l'éducation des esprits en montrant la folie des apologistes de la guerre ; qu'elle doit veiller à éviter les excitations de haine entre les nations et les citoyens de ces nations ; qu'elle doit enfin faire comprendre à tous les peuples civilisés que les conflits entre les pays pourraient parfaitement être réglés par des tribunaux internationaux, le recours aux armes prouvant la force et non le droit — et étant par là même un reste de barbarie.

Mais en temps de guerre, cette action ne peut plus exister : les sociétés pacifistes françaises comme les Sociétés féministes l'ont immédiatement compris : ce qui est notre devoir en temps de paix deviendrait un crime en temps de guerre ; en troublant des consciences généreuses, nous ne pourrions en effet, qu'affaiblir moralement la résistance du pays, et devenir ainsi involontairement complices des forces ennemies.

Dans ces conditions, comment pourrions-nous approuver le Congrès pacifiste d'aujourd'hui, et comment pourrions-nous, à plus forte raison, accepter le programme qui nous est proposé ?

Des amies anglaises venues pour nous décider à aller à La Haye nous ont dit qu'il s'agissait moins de discuter les événements en cours que de poser des principes et de faire entendre pour la première fois la grande protestation des femmes contre les crimes de la guerre. L'argument, certes, n'était pas sans valeur, mais il ne nous a pas convaincues. Le 6 janvier 1915 s'est réuni, à Berne, le bureau international de la Paix, et notre ami Ruyssen, président de la Société française de la Paix par le Droit, qui avait refusé d'y participer, a ainsi résumé le résultat de la réunion :

« Le Bureau a rempli dignement son rôle tant qu'il s'est maintenu sur le terrain des principes théoriques ; mais quand il a envisagé les problèmes troublants de l'heure présente, il n'a eu ni la hardiesse de les affronter, ni le pouvoir de les esquiver. »

Nous sommes persuadées que les principes votés à La Haye seront excellents, eux aussi : le programme pacifiste n'est pas nouveau pour nous et sans doute pourrons-nous encore le reprendre dans l'avenir.

Mais en ce moment, l'heure n'est pas pour nous aux discussions de principes — et encore moins à la discussion des événements actuels — avec les femmes de tous les pays. En France, État démocratique, le respect du droit est considéré comme la condition première de toute discussion. De même qu'autrefois on refusait de se battre en duel avec un adversaire disqualifié, de même nous refusons, et nous refuserons de discuter avec les femmes allemandes, tant que celles-ci n'auront pas ouvertement protesté, et contre l'envahissement de la Belgique si cruellement éprouvée pour avoir eu confiance dans la signature du roi de Prusse, et contre les atteintes portées journellement aux droits des gens.

Quand les femmes allemandes réclameront de leurs dirigeants le respect des traités et des lois internationales — dont un grand nombre furent élaborées à La Haye, et qui sont notre seule garantie contre l'arbitraire et le bon plaisir — alors seulement pourrons-nous envisager la possibilité de nous trouver en présence les unes des autres. Si en ce moment même une protestation peut être difficile aux femmes des pays ennemis — quelques-unes cependant n'ont pas craint de la faire ; — nous attendrons à plus tard avant de porter un jugement sur elles.

Mais nous devons cependant dire que nous ne pouvons ni comprendre ni admettre ces programmes et ces principes d'équilibre que l'on appelle à tort « de juste neutralité » entre ceux qui pratiquent les crimes et ceux qui se défendent : les événements sont suffisamment connus maintenant, nous semble-t-il, pour que ceux qui assistent en spectateurs à cet immense conflit, aient pu se faire une opinion précise. Faut-il donc, en obéissant à sa conscience, craindre de porter un jugement sur des faits?... Il y a une abstention qui ressemble plus à la défaillance qu'à l'impartialité.

Enfin, les organisatrices du Congrès n'ont sans doute pas pensé non plus qu'il ne nous était pas possible d'assister à une réunion pouvant donner en France et à l'Étranger l'impression que nous désirions une paix immédiate. C'eût été trahir nos sentiments : certes, nous, femmes et mères, nous souffrons cruellement de l'absence et de la perte des êtres chers ; certes, nous, pacifistes, nous souffrons aussi de voir l'anéantissement de nos rêves d'hier de concorde et de fraternité, mais cependant, nous ne souhaiterons la fin de cette guerre qu'au moment où nous sentirons l'avenir assuré.

Il ne faut plus que la guerre soit possible : nos sacrifices passés et à venir doivent être le gage et la sauvegarde des générations futures.

Si donc nous ne sommes pas à La Haye, c'est que notre fierté, notre honneur et notre confiance en l'avenir ne nous l'ont pas permis.

C. L. Brunschvicg.

Dans un article que Mme Louise Compain vient d'écrire sur le même sujet (*La voix des communes*, 10 avril), elle pense comme nous que les femmes du monde entier qui revendiquent leurs droits de citoyennes au nom même du « droit » peuvent difficilement ne pas prendre moralement parti dans le conflit actuel — et elle termine ainsi :

Pour le progrès de l'Internationale féministe, qui vaut de vivre, souhaitons ceci : Que lors de son prochain Congrès, après la paix, elle fonde un accord indissoluble entre les femmes de toutes les nations qui la composent, sur un clair sentiment du droit. Il n'est pas permis à des créatures humaines assemblées en son nom, et pour revendiquer leur juste part de pouvoir, de n'en concevoir pas une vue un peu nette. La culture allemande a affirmé : « La force crée le droit » ; la Belgique, la France, l'Angleterre ont répondu : « Le droit prime la force qui se doit mettre à son service. » Entre ces deux notions il faudra bien que l'Internationale des Femmes choisisse, si elle veut, au clair soleil de demain, avoir sa place, fière et honorée.

NOTES D'ACTUALITÉ

Moisson et semailles. — Un de nos meilleurs romanciers nous assura naguère que la terre mourait. Nous le savions déjà. Que de fois, ici même, n'avons-nous pas signalé le danger vital que fait courir à l'avenir de notre pays cette effrayante désertion des campagnes, en demandant un « Retour à la Terre » ! Or, voici que, la guerre éclatant comme un coup de tonnerre dans un ciel bleu, à la veille même de la moisson, il y eut parmi notre émotion, nos appréhensions, nos déchirements, cette autre crainte émouvante : Qu'allait-il advenir de cette terre abandonnée, nourrice de nos enfants, et comment nos soldats se battraient-ils si nous n'avions pas de pain à leur tendre, de l'arrière ? Quitter le sol béni par une moisson, au moment même où elle est mûre, où celui qui a pensé à elle toute l'année va enfin être récompensé en la déposant dans les vastes bras de la grange ! Mais c'est comme d'abandonner une femme au moment terrible et sacré où elle va être mère, c'est le sacrifice contre nature, le plus grand qu'on puisse réclamer d'un homme.

Pourtant, ils partirent, nos gars de campagne. Ils partirent comme les autres; je les ai vus. Je les ai vus quitter l'Ile de France et la Beauce, toutes dorées, sans regarder derrière eux, tant ils avaient de chagrin et tant ils ne voulaient pas le laisser voir.

Et vous savez comment la moisson fut faite. Ce fut l'œuvre des vieux, des enfants, et ce fut surtout l'œuvre des femmes, car elle était la grande force qui restai ; elle était à présent les bras qu'il fallait à Terre. Donc, elles furent tôt prêtes; les larmes essuyées d'un revers de main, elles formèrent l'armée pacifique que nous avons tous vue cet été, faucille et faux en main, coupant, étalant, retournant, bottelant, chargeant et engrangeant. Ce fut à ce point que les inscrits maritimes qu'on proposa dans une contrée que je sais, et sans doute dans d'autres aussi, furent refusés avec ensemble car, disaient ils « j'en avons pas besoin : on se donne un coup de main. »

Et cela ne se borna pas là. Les mois passèrent, emportant les travaux d'automne, et, avec eux, les derniers « rappelés ». Le village fut tout à fait privé d'hommes. Mais les femmes ne se lassèrent pas. Elles apprirent les seuls des travaux des champs dont la pratique ne leur est point familière. Elles se firent *laboureuses* et *semeuses*. Pourtant une loi, nous assure-t-on, renvoya les hommes dans leurs foyers pour les semailles. Prit-elle effet? Je n'en connais pas d'exemples et cependant, les semailles furent faites, et, miracle, dans la région de Paris, tout au moins, *se trouvèrent terminées plus tôt qu'à l'ordinaire.*

Fallait-il rien moins que la guerre pour donner à notre cause une pareille démonstration?

Odette Bussard.

LA GUERRE A L'ALCOOL

PREMIÈRES VICTOIRES (*Suite*)

C'est le 12 mars que la loi d'interdiction de l'absinthe, adoptée par la Chambre, venait en discussion devant le Sénat. La suppression du paragraphe relatif aux indemnités soulève l'indignation de M. Maurice Ordinaire, sénateur du Doubs, qui propose un amendement pour le rétablir. M. Grosjean, appuyant cette opinion, se plaint de la vie monacale que les lois tendent à imposer aux pauvres Français. « Que nous restera-t-il?... Nous serons privés petit à petit de tout ce qui nous plaît. A quoi nous servira d'avoir en ce monde beaucoup de choses agréables, si le Parlement, qui a des besognes plus pressantes et plus sages, nous les enlève? »

Ce langage d'enfant gâté, un peu inattendu dans la grave assemblée, ne parvient pas à toucher M. Guillaume Poulle, rapporteur, qui répond sévèrement :

« Nous sommes à un moment où certaines transactions, certains atermoiements qui pouvaient s'imposer avant le mois d'août dernier, ne sont plus de mise. En 1912, le Sénat a supprimé l'absinthe sans le dire (en interdisant les liqueurs contenant du thuyone). Je crois, messieurs, que l'heure, qui est aux résolutions viriles, commande de supprimer l'absinthe en le disant, d'une façon totale, immédiate et absolue. »

C'est aussi pour éviter toute équivoque que la loi ne définit pas les « similaires » : en donnant une définition précise, on permettrait à ceux qui pourraient avoir intérêt à tourner la loi (et Dieu sait s'ils en ont! s'écrie M. Jénouvrier) de donner libre cours à leur imagination pour créer des liqueurs tout aussi nocives que l'absinthe, mais qui échapperaient à la prohibition.

M. le rapporteur demande au Sénat de réserver, comme a fait la Chambre, la question des indemnités, car il y a nécessité d'agir immédiatement, sans désemparer, sans oublier que le mieux est l'ennemi du bien. »

Comme M. Guillaume Poulle est rapporteur près d'un Conseil de guerre, il a l'occasion de constater les tristes effets de l'alcoolisme sur les soldats : Quand je demande à ces malheureux qui, parfois, se sont admirablement conduits sur le front, et ont été évacués pour blessures, comment ils en sont arrivés à outrager un supérieur ou à faire, en apparence, acte de mauvais Français ou de lâches, ils me répondent : « Nous ne nous rappelons rien, nous étions ivres! »

M. Grosjean dit qu'en effet les condamnations pour ivrognerie sont aussi fréquentes qu'avant le décret ce qui prouve que depuis qu'on se grise moins d'absinthe, on se grise plus de calvados. (Cela pourrait prouver aussi qu'on fait plus attention à appliquer la loi mais personne ne paraît y songer.)

M. le Ministre des Finances replace la question à la hauteur nécessaire : « Quand nous aurons supprimé l'absinthe, dit-il, nous n'aurons pas fait tout notre devoir. Il faudra continuer la lutte sur d'autres terrains, il faudra restreindre dans ce pays la consommation de l'alcool. » Il ne s'agit pas seulement de donner des recettes au Trésor, mais de « la nécessité de protéger la race française contre le danger qui la menace ».

M. Debierre demande qu'on ajoute à la suppression de l'absinthe et de ses similaires, celle de tous les apéritifs, mais M. Ribot voudrait qu'on ne mêlât point les questions. Il faut d'abord voter la loi contre l'absinthe : c'est ce qu'on fait. M. Ordinaire ayant renoncé à son amendement, sur la promesse renouvelée du Ministre, que les indemnités viendraient bientôt en discussion.

A cette loi s'en rattachent deux autres, également adoptées par les deux Chambres, relatives au remboursement des droits payés par les débitants sur les absinthes en leur possession, et du rachat par l'Etat des stocks de plantes aux cultivateurs.

(A suivre.) **Alice Berthet.**

ATELIERS D'APPRENTISSAGE
de LA FRANÇAISE

Nous n'avons pu ouvrir notre atelier de typographie à la date annoncée pour une raison bien imprévue. Les institutrices libres que l'on nous disait en si grand nombre sur le pavé, sont sans doute contentes de leur sort puisque aucune ne s'est présentée pour examiner le moyen que nous leur proposions de l'améliorer. Nous n'avons donc encore qu'un nombre insuffisant d'apprenties inscrites. L'avenir de l'atelier s'annonce cependant comme assuré car dès maintenant nos amis nous adressent des commandes.

Parmi les frais d'installation que nous prévoyions, se trouvait l'achat de composteurs. Ces frais nous seront évités par la générosité de la maison Deberny et Cie, rue d'Hauteville 58, qui nous a fait don de douze composteurs et que nous remercions ici.

Les inscriptions sont reçues les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 6 heures, au secrétariat de *La Française*, 17, rue rue de l'Annonciation.

NOTRE PROPAGANDE FRANÇAISE
A L'ÉTRANGER

Nous remercions vivement ici les amies Hollandaises qui veulent bien se charger de recevoir et de faire distribuer notre journal à La Haye pendant le Congrès pacifiste afin que les sentiments français sur la propagande pacifiste actuelle et leurs raisons soient connus en Hollande le plus largement possible.

Très prochainement une de nos collaboratrices se rendra en Suisse pour y faire des conférences sur l'action des Français, pendant la guerre et au profit des réfugiés français, sur l'action des Françaises pendant la guerre et sous les auspices des Sociétés féministes. A cette occasion, notre journal sera largement aussi répandu en Suisse, et tout particulièrement le présent numéro, pour les mêmes motifs qu'il est distribué en Hollande.

Notre collaboratrice sera heureuse de donner rendez vous à nos abonnées Suisses qui voudraient la rencontrer.

Elle se rendra d'abord à Genève.

Activité féminine à l'Étranger

Portugal

Lorsque fut émise l'hypothèse de la coopération de l'armée portugaise dans la guerre européenne, aussitôt un groupe de dames fut formé pour fournir des vêtements de laine aux soldats. La Commission, composée de Mmes Ana de Castro Osorio, Benedita Monsinho d'Albuquerque, Ana Castilho et Antonia Bermudez, avait un double but : 1° Obtenir de l'argent pour acheter la laine; 2° encourager les femmes à fournir du travail, afin de convertir la laine en objets utiles pour préserver les soldats du froid. Cette initiative fut couronnée du plus grand succès, car notre Commission « *Pela Patria* » (Pour la Patrie) reçut bientôt des adhésions venant de toutes les régions du pays. Nous avons eu recours à plusieurs moyens : Souscription volontaire à laquelle contribuèrent tous les membres du Gouvernement Bernardino Machado, le Conseil municipal de Lisbonne et ceux de quelques autres villes du pays. La Commission vendit aussi des fleurs, gracieusement offertes par le Conseil municipal de Lisbonne; des cartes postales allégoriques, des livres, etc. A Noël, une kermesse fut organisée; enfin tout fut tenté pour atteindre le but désiré.

Lorsque les Allemands attaquèrent la colonie portugaise d'Angola et que des expéditions successives de soldats partirent de Lisbonne pour défendre notre Afrique, la Commission « *Pela Patria* » offrit à ces expéditionnaires plusieurs ballots de linge approprié au climat africain.

En outre, nous avons aussi offert une grande partie de nos vêtements de laine aux alliés, par l'intermédiaire du Dr R. Bensaude, médecin portugais très distingué, qui exerce sa profession à Paris, à la Croix-Rouge, rue François Ier.

Cette offre comprenait 108 passe-montagnes, 180 paires de manchettes de laine, 6 plastrons, 800 écharpes de laine faites au crochet. Le tout fut remis entre les mains de Mme Daeschner, femme du Ministre de France, avec une lettre qui exprime les sentiments fraternels des Portugaises.

Afin de mieux centraliser les efforts de l'initiative féminine, la Commission a décidé de publier un journal ouvert à l'activité des femmes portugaises et à leurs aspirations, que les hommes généralement comprennent si mal! Nous avons comme exemple très remarquable d'organisation féminine votre journal *La Française*, si noblement dévoué à notre grande cause. — J. D'Almeyda Nogueira.

ÉCHOS

Nous relevons dans *le Journal de Genève*, 22 mars, un article « Les Femmes et la Guerre » bien incomplètement renseigné sur la France :

« Quelles sont les femmes, dit l'auteur, qui ont montré ces vertus de dévouement et ont révélé des capacités d'action insoupçonnées? Les plus simples, les plus humbles, celles qui sentent avant tout les sentiments naturels du cœur et qui, d'âme religieuse, ont vécu jusqu'ici plus pour la famille que pour la proclamation des droits politiques de leur sexe. Celles là seules ont répondu à l'appel de M. Viviani, au début de la guerre. »

Qui donc a pour nous ces paroles injustes? Qui méconnaît à ce point notre caractère et notre action depuis le commencement de la guerre?

Une des nôtres, Mme Melegari, membre du Conseil National des Femmes Italiennes. Personne mieux qu'elle, pourtant, ne sait que ces vaillantes ouvrières sociales, dont elle admire le travail, et ces femmes qu'elle blâme de réclamer des droits politiques, sont les mêmes; les mêmes celles qui, dans les hôpitaux, dans les mairies, pansent des blessures, soulagent des détresses : les mêmes encore, par conséquent, celles qui « sentent avec les sentiments naturels du cœur » et ont répondu à l'appel de M. Viviani.

Mme Melegari compare nos revendications à un vêtement suranné. Est ce que l'inélégance de ce vêtement lui suggérerait de passer à côté de nous sans nous reconnaître, comme dans le monde on dédaigne les humbles et simples amis pour ceux qui ont de brillants dehors?

***

Au dîner offert par le Cercle artistique des Etats-Unis à Paris, en l'honneur du nouvel ambassadeur, M. Sharp, et où divers orateurs américains, dont M. Sharp lui-même, ont fait l'éloge de la France et dit les sympathies de leur pays pour elle, M. le sénateur Young a tracé de la femme française un portrait qui lui rendait spirituellement justice. L'exposition du Cercle, à New-York, en janvier, au profit des artistes de Paris, a rapporté 65.000 francs. Tous les mois, le Comité envoie à Paris de 15 à 20.000 francs.

***

Une ambulance auxiliaire de 80 lits, avec infirmières et médecins danois, a été offerte par les Danois à la France. Parmi les infirmières se trouve la femme du Pr Ehlers.

***

Parmi les 500 prisonniers rapatriés d'Allemagne et recueillis dans le département de la Loire au collège Saint-Michel, à Saint-Etienne, ou au séminaire de Saint-Jodard; dans le Roannais, se trouvent des femmes qui ont été violées par les Allemands, et dont plusieurs, des mères de famille, sont actuellement enceintes. Une jeune fille, dont une brute avait vainement tenté d'abuser, fut signalée à la Kommandatur. Le major la fit emprisonner. Ces pauvres gens habitaient tous la région de Saint-Quentin.

***

D'après une dépêche de Venise, une révolte de femmes a éclaté à Prague. Des milliers de manifestantes ont parcouru les rues de la ville en criant : « A bas la guerre! A bas le gouvernement! Nous voulons manger! »

De graves désordres s'en sont suivis.

L'ŒUVRE DE SECOURS PUBLIQUE ET PRIVÉE
A PARIS ET EN PROVINCE

L'Office de renseignements pour les familles dispersées

Mme Pichon Landry, présidente de la section de législation au Conseil National des Femmes, qui dirige avec autant de modestie que de savoir faire l'office de renseignements organisé, sous la présidence de Mme Jules Siegfried, dans les locaux de l'Ecole Berlitz, mis gracieusement à la disposition de cette œuvre, a bien voulu guider *La Française* dans les différents services. Plus de 500.000 réfugiés sont inscrits à l'Office des renseignements pour les familles dispersées et les fiches établies pour chaque réfugié sont classées avec une minutie et une méthode qui nous ont émerveillées.

Voici d'abord le Secrétariat où se tient M. Caron, archiviste aux Archives Nationales, aux soins de qui est due la complète organisation de cette œuvre si admirablement agencée.

Mme Leduc reçoit toutes les lettres — il en arrive par milliers — et les classe. Mlle Bonnet est en relations avec toutes les œuvres; Mlle Lièvre sert de lien avec les départements et Mme Vermeil s'occupe des relations internationales.

Pour juger de l'importance de ce secrétariat et de la tâche assumée par les personnes qui s'y sont consacrées, il faut savoir qu'il doit se maintenir en rapports constants avec les comités hollandais, suisse et anglais, d'aide aux réfugiés, et que c'est à ce Secrétariat que sont dépouillées les listes transmises par le Ministère de l'Intérieur et par la Sûreté générale.

Du Secrétariat, le courrier s'en va au service que dirige Mlle Gomez. Deux cents employées bénévoles, par un roulement quotidien de 45 à 50, établissent les fiches. Ces employées sont courbées silencieusement — la moindre parole pourrait faire glisser une erreur — des journées entières, dans les petites salles aménagées pour l'enseignement d'après la méthode Berlitz. Grâce à ce système rigoureux, on peut établir 3.000 fiches par jour.

Ces fiches sont soumises à une révision, puis au classement par lettre alphabétique. Ce double travail est extrêmement minutieux et fatigant.

Arrive enfin le travail de recherche. Les fiches portant une demande de renseignements et les fiches portant des renseignements obtenus doivent être confrontées et réunies de manière à constituer de véritables dossiers. Si le dossier ne comprend que la demande, il sera un jour ou l'autre (à force de recherches patientes) complété par une fiche de renseignements. Si le dossier, au contraire, est constitué par des renseignements transmis à l'Office, le jour où parvient la demande il y sera donné immédiatement une réponse.

Ces réponses sont envoyées avec toute la diligence possible. Aussitôt qu'une recherche est demandée à l'Office, une carte portant une formule imprimée est adressée au demandeur. C'est, dans tous les cas, un accusé de réception de sa lettre et si, par chance, la personne qu'il réclame a déjà un dossier de renseignements à l'Office, ces renseignements sont ajoutés à la formule de réception avec la mention « nous continuons les recherches »...

Et les recherches continuent, et rien ne lasse la patience et le dévouement de ceux qui se sont voués à cette œuvre, et des milliers d'êtres cruellement séparés ont déjà été rendus les uns aux autres; oui des milliers, exactement 3.412, du 1er novembre au 8 avril.

Au moment où nous prenons congé en la remerciant de Mme Pichon-Landry, un pauvre homme, dans l'antichambre, est en train de se confier à Mme Girault-Candé pour retrouver la trace de sa femme, disparue au Nord d'Arras, au moment de l'invasion.

Le malheureux est dans un état de dépression morale qui fait peine; depuis sept mois, il est sans nouvelles, et pas un instant ne l'a quitté l'angoisse de se dire : « — Qu'ont ils fait de ma malheureuse épouse? »

Des larmes coulent le long de ses joues ravagées et nous nous sentons des spasmes à la gorge devant cette douleur... Mais le tableau accroche dans l'antichambre à frappé les regards du malheureux :

— 3.412 disparus ont été retrouvés! Il ne faut pas perdre toute espérance...

Mme Girault-Candé, avec une infinie douceur compatissante, fait remplir à l'infortuné mari une feuille de renseignements pour sa demande.

Puisse, Mesdames, le bon destin servir à vos recherches et le bonheur rendu vous récompenser de votre admirable tâche!

Marthe Pattez.

Chronique des Œuvres et Institutions

Conseil National des femmes.

La réunion de la Section d'assistance et de prévoyance sociale aura lieu samedi matin, 24 avril, à 10 heures, 4, rue Pigalle.

Service de Propagande française à l'Etranger.

Un Service de propagande française à l'Etranger, attaché aux Sociétés féminines françaises, vient d'être organisé. Son secrétariat est 7, avenue Mercédès, Paris (XVIe).

Le bureau est ainsi composé :

Secrétaires : Mmes H. Casevitz et P. Mantoux.

Membres : Mmes L. Brunschvicg et Ch. Le Verrier, secrétaire générale et vice-présidente de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes;

Mme Pichon-Landry, secrétaire du Conseil National des Femmes;

Mlle Valentine Thomson, directrice de *la Vie Féminine*;

Mme de Witt-Schlumberger, vice-présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes;

Le service envoie gratuitement aux Sociétés féminines et aux féministes de l'Etranger les brochures françaises et belges relatives à la guerre. La plupart des documents existent dans toutes les langues.

Les demandes peuvent être adressées : soit au secrétariat du service, soit à *La Française*.

On acceptera très volontiers des indications de personnes pouvant utilement nous aider à faire connaître la vérité dans leur pays.

Union Fraternelle des Femmes.

Séance du 15 avril. — Sous la présidence de Mme Amélie Hammer, la séance mensuelle de l'Union fraternelle des Femmes a eu lieu devant un auditoire nombreux, parmi lequel on remarqua la présence de Mme Viviani.

Mme François Raspail a raconté l'odyssée lamentable de deux Parisiennes, emprisonnées chez elles, aux environs de Compiègne, dans un village où elles étaient venues chercher le doux repos des vacances. Le mari de l'une, père de l'autre, les avait installées confortablement, puis avait repris le train pour rentrer à Paris, laissant sa femme et sa fille, qu'il croyait en sécurité, dès le lendemain, l'ordre de mobilisation générale arriva. On ne s'inquiéta pas, on avait confiance, lorsque tout à coup le flot des Allemands roula jusqu'à Compiègne. Dans la nuit, ils firent sauter les ponts; il fut impossible de quitter la région, et nos deux Parisiennes eurent dans leur petite maison 20 uhlans à loger. Puis ce furent les servitudes, les humiliations de toute sorte, la misère, la faim, la maison pillée, souillée puis incendiée, enfin le douloureux exode en Allemagne. Et pendant toute cette sinistre période, la mère et la fille ranimèrent le courage de leurs compagnons d'infortune et imposèrent le respect à l'ennemi.

Mme Raspail a fait l'éloge des femmes françaises, dont ces deux Parisiennes peuvent être citées comme le prototype. Leur dignité, leur bravoure, leur stoïcisme frappèrent d'admiration les brutes allemandes elles-mêmes, et le pire des outrages leur fut épargné.

Mme Moll-Weiss a continué l'intéressante série de ses conférences sur la Femme et la Race, en traitant avec sa compétence habituelle la question de l'Enfance et de l'Adolescence. Elle a engagé toutes les femmes à dépister toutes les mères ayant besoin d'aide, et pense qu'il n'est pas besoin d'être riche pour se rendre utile. Un des rôles des féministes est de faire connaître les lois aux femmes qui les ignorent.

En ce qui concerne l'adolescence, un bon conseil, une bonne parole, un petit cadeau utile peuvent ramener beaucoup de jeunes dévoyés dans le droit chemin. Mme Moll-Weiss en a fait personnellement l'expérience.

M. Belot, inspecteur général de l'Instruction publique, a tenté, dit-il, d'établir, dès le début de la guerre, des ateliers d'apprentissage pour les jeunes gens que la fermeture des écoles et le chômage laissaient à la rue. Après mille difficultés d'installation, il s'est aperçu que c'étaient plutôt les intéressés eux mêmes qui manquaient. Et il en a conclu que l'éducation morale de toute la société est à refaire.

Mme van Marck de Lummen-Hersent a dit que le développement du cerveau n'est pas suffisant, si on n'y ajoute le développement des qualités du cœur.

Mme Arnaud est venue ensuite proposer la formation d'un bataillon de femmes soldats. Rien ne manque à son plan, si ce n'est... l'autorisation du Ministre de la Guerre.

Après un échange de vues très mouvementé, la Présidente leve la séance, en convoquant l'assistance pour le troisième jeudi de mai. — P.

L'Union des Femmes de Paris.

Cette œuvre tiendra sa réunion mensuelle dimanche prochain, 25 courant à 4 h 1/2 à la Salle des Fêtes, mairie de la rue Drouot. Mme Spitzmuller prendra la parole avant l'exécution du programme artistique et littéraire.

Cours de la Société de l'Ecole d'horticulture pour jeunes filles.

La guerre ayant empêché la réouverture de l'Ecole d'horticulture pour jeunes filles, à Brie-Comte-Robert (S.-et-M.), la Société a décidé qu'un certain nombre de cours techniques seraient professés à son siège social, *84, rue de Grenelle*.

Les dames et les jeunes filles sont *seules* admises à ces cours, dont voici le programme :

1° *Arboriculture fruitière.* — Professeur : M. Magnien, professeur d'horticulture et d'arboriculture de Seine-et-Marne : Samedi, 2 heures.

2° *Culture potagère.* — Professeur : M. Léon Bussard, professeur à l'Ecole nationale d'horticulture à Versailles : Mercredi, 2 heures.

3° *Floriculture de plein air.* — Professeur : M. Grosdemange, professeur de la Société d'horticulture de Soissons : Samedi, 3 h. 1/2.

4° *Dessin, étude de la fleur.* — Professeur : Mlle Dupuy, diplômée de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Une carte sera délivrée moyennant une rétribution de 20 francs pour un cours, et de 60 fr. pour les quatre cours.

L'horticulture est une des professions qui peuvent offrir le plus de ressources pour les femmes; les personnes qui ne veulent pas en faire un métier trouveront néanmoins, dans l'étude de l'horticulture, une source d'agrément et de profits.

La série des cours a été inaugurée par M. Léon Bussard, en une très jolie conférence sur les différents genres de culture : culture champêtre, culture maraîchère et culture au jardin. La conférencier nous apprit de très intéressants détails, notamment sur les terrains qui conviennent aux différentes sortes de légumes et sur les frais de la culture maraîchère. Il continuera mercredi par la culture au jardin. — M. P.

Le Vêtement du blessé.

Une grande matinée sera donnée samedi prochain à une heure et demie, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, obligeamment prêté par MM. Hertz et Coquelin, au bénéfice de l'œuvre, si intéressante, du « Vêtement du blessé » dont la présidente d'honneur est Mme la générale Joffre et le président d'honneur M. Henri de Régnier, de l'Académie française.

Le président de la République, désireux de témoigner toute sa sympathie à cette œuvre, a bien voulu retenir une loge pour cette représentation extraordinaire.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIÉTÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison **BIGNON-PARIANI**. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour **Nourrices**
Bière de Table
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté.
Variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province.

La gérante JANE MISME.

PARIS — IMP. CH. DE LAMARE, 257, RUE SAINT-DENIS
ANNEXE POISSON, SUCC.

Ne consommez que du
Café Corcellet
un peu plus cher
combien meilleur!!
18, Avenue de l'Opéra.
EXPÉDITIONS PROVINCE ÉTRANGER

L'Action des sociétés féministes pendant la guerre

Résumé de la Conférence faite au Collège libre des sciences sociales le 25 février 1915

par Mme Pauline REBOUR

Secrétaire générale adjointe de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes

Donner, dans le cadre d'une conférence au Collège libre des Sciences sociales, une idée de l'action des sociétés féministes depuis le jour de la mobilisation est difficile. Comment savoir ce que les femmes ont pu organiser dans les régions envahies? Comment réunir les documents certains, indiscutables, sur leur action dans toute la France?

L'*Union Française pour le Suffrage des Femmes* l'a essayé. Elle a commencé, dès novembre, une enquête sur ce qui a été fait. C'est des documents de cette enquête que ce qui suit a été extrait. Ce sera forcément incomplet, mais il s'agit plutôt de savoir comment les femmes groupées en sociétés de propagande ou de bienfaisance ont pu agir, que d'énumérer les œuvres multiples auxquelles elles se sont consacrées.

***

Les femmes ont eu, elles aussi, *leur mobilisation*. Les fonctionnaires ont dû rester à leur poste, si dangereux soit-il, et la presse nous a signalé avec quel héroïsme telle jeune employée des P. T. T. a continué son service malgré l'approche, la présence même de l'ennemi.

L'appel que le gouvernement adressa, au début d'août, aux femmes pour qu'elles assurent les travaux que les hommes abandonnaient, a été entendu. Dans l'enseignement, des professeurs femmes remplacent depuis octobre certains de leurs collègues mobilisés. Dans les ateliers, dans les usines, des ouvrières travaillent à la fabrication des explosifs; la direction même de certaines industries fut, par la force des choses, confiée à des mains féminines. Des femmes de commerçants remplacèrent leurs maris mobilisés et la maison ne fut point fermée. De tous côtés, de Provence, de Bourgogne, de Normandie, on nous signale les nombreuses fermières qui ont continué la besogne agricole et qui assurent au pays la récolte de demain.

Ainsi, sans bruit, l'activité féminine s'est déployée et comme le dit Mlle Marie Guillot (Saône-et-Loire), les hommes, quand ils reviendront, seront contents de l'œuvre des femmes.

***

Les Sociétés féministes ont eu surtout une *action locale*. La difficulté des communications, la lenteur des correspondances furent pendant quelques semaines de sérieux obstacles à une action concertée. Mme de Schlumberger avait envoyé un appel à tous les groupes de l'U. F. S. F., consultant cette action locale. Ne valait-il pas mieux, en effet, que les femmes, habituées à agir, cherchent autour d'elle l'œuvre, l'organisation, la misère qui réclamaient leur activité?

Celles qui avaient un diplôme d'infirmières savaient où s'enrôler, les autres eurent vite fait de trouver l'emploi de leur bonne volonté et travaillèrent pour les soldats, pour les femmes sans travail, pour les enfants, pour les réfugiés.

Les écoles, les associations d'anciennes élèves, certaines sociétés devinrent des ouvroirs où, depuis septembre, on tricote et on coud pour les soldats. A Paris, en province, l'élan fut unanime. *La Française* a dit la tâche qu'avait assumée Mme Le Verrier, vice-présidente de l'U. F. S. F. et la correspondance échangée avec les combattants. Il est permis de penser que l'idée féministe y gagnera et qu'on saura désormais que l'on peut être féministe et avoir le souci des chaussettes.

La lutte contre le chômage féminin était d'organisation plus délicate. A Paris, l'*Association des Etudiantes*, la *Vie féminine*, l'*Union fraternelle* en province, la *Société féministe* du Havre, les *groupes de l'U. F. S. F.* de Marseille, de Rouen ouvrirent de véritables bureaux de placement où, hélas! le nombre des places offertes était loin d'égaler le nombre des solliciteuses, pauvres femmes désemparées qui demandaient à faire « n'importe quoi » qui leur permît de manger!

Un grand nombre d'ouvroirs payants s'ouvrirent, organisés par des femmes. A Paris, ils sont trop nombreux pour qu'on en puisse donner ici une liste complète. Ils assurent, là comme en province, un salaire raisonnable pour le travail fait à l'atelier ou à domicile. Les chiffres des rapports montrent éloquemment qu'on sut habilement utiliser les ressources dont on disposait.

Comment des mères n'auraient-elles pas eu pour premier souci celui des petits que le départ du père laissait seuls? Des « colonies » d'enfants furent créées à Etretat, dans le midi, en Tunisie. La Fédération des Amicales d'Instituteurs trouva partout des familles où on acceptait de recevoir les petits que la guerre faisait orphelins. Actuellement encore, il y a plus de familles disposées à se charger de ces pupilles que d'enfants à leur envoyer.

Il fut déjà parlé, au Collège des Sciences sociales, et dans la *Française*, des réfugiés. Rappelons que le Conseil national a créé l'*Office des familles dispersées*. Grâce à un système de fiches, de renseignements qui lui viennent des groupes départementaux des grandes fédérations féminines, il peut réunir ceux que l'invasion avait dispersés. Là encore des féministes agissent utilement et pratiquement. Les maisons de réfugiés organisées par Mme Brunschvicg, l'*Aide fraternelle aux Alsaciens* fondée par Mme de Schlumberger sont une preuve de plus de ce que peut l'activité des féministes.

***

Tout ceci fut *vite fait* et fut *bien fait*. Les *cadres* de cette armée de femmes existaient déjà dans nos sociétés; celles qui assumèrent depuis des années des tâches si diverses, surent tout de suite ce qu'il fallait faire et ou les retrouve dans tout ce qui s'est créé. L'exemple glorieux de Mlle Fourtaux, à Reims, nous montre ce que peut une femme lorsqu'elle joint à un grand cœur des qualités d'organisation.

Un des résultats de la propagande féministe fut que l'on songea aux femmes pour assurer, dans les mairies, certains services pour lesquels les hommes manquaient. Ce fut ainsi à Paris, dans le IIIe arrondissement notamment, où des femmes firent fonctionner des distributions de lait, de secours, de vêtements, un service d'assistance aux mères et aux enfants, qui depuis huit mois ne cesse de se développer. Au Havre, pour avoir des travailleuses, la mairie s'adressa plus d'une fois au Bureau féministe créé par la Société féministe. A Rouen, une commission d'élus se constitua. Deux femmes, deux féministes en firent partie.

Ailleurs encore, les femmes ont remplacé les élus. Dans les régions envahies, les exemples ne manquent pas et les noms de Mme Macherez, de Mme Riquemont, de Mlle Carré resteront dans toutes les mémoires. Les registres d'état-civil sauvés de l'incendie, les réquisitions assurées, les vies humaines épargnées, autant de témoignages du sang-froid, de l'énergie avec lesquels agirent ces femmes. Dira-t-on encore que le courage, la présence d'esprit sont des qualités viriles?

***

L'exposé de l'action des femmes n'aurait pas été complet si on avait laissé de côté leur rôle à l'Etranger. Partout, dans tous les pays neutres ou belligérants, elles ont cherché à soulager les misères nées de la guerre. On sait le rôle de la Suisse, de la Hollande, la rapidité avec laquelle le *Comité de secours de l'Alliance internationale pour le Suffrage* a envoyé de Londres en Hollande les approvisionnements nécessaires aux réfugiés. Nos fédérations internationales ont ainsi vécu et n'ont pas cessé de vivre.

La question la plus grave qui se présente à nous, est celle qui concerne l'attitude morale des femmes en face de la guerre. Rappelons que parmi les premières voix qui, en Allemagne, se sont élevées contre le principe même de cette guerre, il y a celles de deux femmes : Rosa Luxembourg et Clara Zetkins. Les démarches qui ont voulu nous grouper dans une action pour la paix ont échoué en France. Les femmes ne demanderont point la paix tant que les hommes déclareront qu'il faut encore combattre.

Mais nous saurons vouloir que cette guerre soit la dernière.

***

Dans la tourmente, nos sociétés féministes qui pouvaient disparaître ont gagné en force morale. La propagande si active l'an dernier s'est arrêtée. Mais les femmes ont prouvé qu'elles étaient capables de remplir les devoirs nouveaux qu'elles réclamaient.

Au lendemain de la victoire, quand les combattants d'aujourd'hui connaîtront l'œuvre des femmes, ils n'hésiteront pas à les associer au triomphe en les appelant à prendre leur part dans l'organisation de la cité de Paix et de Justice. Elles auront été à la peine; il sera juste qu'elles soient à l'honneur.

Pauline Rebour

NOUS AVONS REÇU

De Mme C. L. Brunschvicg, pour abonnements de propagande... 50 fr.

J'OFFRE Conseils, Appui aux familles. Avances sur successions et biens. Je facilite Prêts Hypothécaires et Vente d'immeubles en viager de nue-propriété. Versons rente ou sou (argent de suite). Recouvrements à forfait de créances [illegible] Commerce, et je renseigne [illegible] mensuelles. Georges HARMOIS [illegible] Voltaire, 118, Paris. Tél. Roquette 61-64.